

FCP BIAT CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	74 424,538 TND
-Des sommes distribuables de.....	(334,563) TND
-Un Résultat net de	(8 293,932) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT CROISSANCE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	53 301,615	134 294,320
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		49 811,141	126 260,632
AC1-B	AUTRES VALEURS (OPCVM)		3 490,474	8 033,688
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	21 302,346	48 407,623
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		21 227,174	46 207,808
AC2-B	DISPONIBILITES		75,172	2 199,815
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	3 695,740	0,000
TOTAL ACTIF			78 299,701	182 701,943
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	372,076	579,700
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 503,087	8 628,625
TOTAL PASSIF			3 875,163	9 208,325
ACTIF NET			74 424,538	173 493,618
CP1	CAPITAL	CP1	74 759,101	177 091,362
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	-334,563	-3 597,744
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	-2 208,640
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-502,432	-3 723,739
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		167,869	2 334,635
ACTIF NET			74 424,538	173 493,618
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			78 299,701	182 701,943

ETAT DE RESULTAT		Note	Période du	Période du
			01/01/2015	01/01/2014
			au	au
			31/12/2015	31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 465,234	8 489,150
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		3 301,890	8 489,150
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		163,344	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 537,504	354,029
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 211,909	354,029
PR2-B	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		1 325,595	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			6 002,738	8 843,179
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-5 682,547	-9 740,936
REVENU NET DES PLACEMENTS			320,191	-897,757
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-822,623	-2 825,982
RESULTAT D'EXPLOITATION			-502,432	-3 723,739
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		167,869	2 334,635
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			-334,563	-1 389,104
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-167,869	-2 334,635
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-456,129	64 389,476
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-7 006,966	-48 397,857
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-328,405	-2 242,480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-8 293,932	10 025,400

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015

		Période du	Période du
DESIGNATION		01/01/2015	01/01/2014
		au	au
		31/12/2015	31/12/2014
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-8 293,932	10 025,400
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-502,432	-3 723,739
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-456,129	64 389,476
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-7 006,966	-48 397,857
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-328,405	-2 242,480
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-90 775,148	-380 126,388
	SOUSCRIPTIONS	48 795,147	379 611,207
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	63 900,000	426 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	-14 735,409	-39 926,818
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	-4 661,107
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	-369,444	-2 100,868
	RACHATS	-139 570,295	-759 737,595
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-170 300,000	-839 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	30 192,392	66 444,641
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	9 182,261
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	537,313	4 435,503
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-99 069,080	-370 100,988
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	173 493,618	543 594,606
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	74 424,538	173 493,618
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 020	6 155
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	956	2 020
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	85,887	88,317
B-	FIN DE L'EXERCICE	77,849	85,887
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-9,36%	-2,75%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT CROISSANCE

Le Fonds commun de placement « **FCP BIAT CROISSANCE** » de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°14-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% de l'Actif net
Actions et Droits rattachés		52.222,775	49.811,141	66,928
ADWYA	360	2.616,923	2.275,920	3,06
ATL	800	2.088,000	2.260,000	3,04
ATTIJ BANK	160	3.573,189	3.844,640	5,17
BIAT	60	4.483,582	4.453,380	5,98
CARTHAGE CEMENT	1.600	3.993,257	2.132,800	2,87
CITY CARS	187	2.038,783	2.487,661	3,34
DELICE HOLDING	100	1.330,000	1.326,700	1,78
ENNAKL	170	1.666,000	1.986,960	2,67
EURO-CYCLES	130	1.773,571	4.437,810	5,96
MAG GEN	100	3.071,529	2.288,000	3,07
MONOPRIX	170	3.514,855	2.380,850	3,20
ONE TECH HOLDING	170	1.231,908	1.188,300	1,60
PGH	150	810,000	732,000	0,98
SFBT	280	5.197,299	6.258,000	8,41
SIMPAR	70	3.565,800	2.318,960	3,12
SOTEMAIL	300	842,343	763,500	1,03
SOTUVER	450	1.989,874	1.302,300	1,75
TPR	1.200	5.131,762	3.747,600	5,04
UADH	260	1.690,000	1.881,360	2,53
UIB	100	1.430,500	1.571,600	2,11
DA ADWYA (1/12)	360	183,600	172,800	0,23
Autres Valeurs (OPCVM)		3.484,749	3.490,474	4,69
SICAV TRESOR	34	3.484,749	3.490,474	4,69
Total Portefeuille titres		55.707,524	53.301,615	71,62

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CROISSANCE, se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	+/-values latentes	Valeur au 31-12	+/-values réalisées
Solde au 31/12/2014	136 244,100	- 1 949,780	134 294,320	
Acquisition de l'Exercice				
Actions et droits rattachés	32.679,710		32.679,710	
Autres Valeurs (OPCVM)	62.321,961		62.321,961	
Cession de l'Exercice				
Cession des Actions et droits rattachés	-108.668,985		-108.668,985	-6.972,235
Cession des titres OPCVM	-66.869,262		-66.869,262	-4,888
Variation des +/- values latentes sur titres		-456,129	-456,129	
Solde au 31/12/2015	55.707,524	-2.405,909	53.301,615	-6.977,123

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3.465,234 Dinars** au 31/12/2015, contre **8.489,150 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

<i>Revenus</i>	<i>Montant au 31/12/2015</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>
Revenus des actions	3.301,890	8 489,150
Dividendes	3.301,890	8 489,150
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	163,344	0,000
Dividendes	163,344	0,000
TOTAL	3.465,234	8 489,150

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **21.227,174 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2015</i>	<i>% Actif net</i>
BTC 52S-16/02/2016	4	3.889,640	3.957,533	5,318
BTC 52S-06/09/2016	7	6.686,681	6.749,419	9,069
BTC 52S-08/11/2016	11	10.446,096	10.520,222	14,135
Total	22	21.022,417	21.227,174	28,522

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **75,172 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les Créances d'Exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015, à **3,695.740** Dinars représentant des sommes à encaisser suite à la vente des titres suivants

<i>Date</i>	<i>libellé</i>	<i>Montant</i>
30/12/2015	Vente de 500 actions SOTEMAIL	1.241,841
30/12/2015	Vente de 30 actions ATTIJARI BANK	723,978
30/12/2015	Vente de 9 actions CITY CARS	118,344
30/12/2015	Vente de 30 actions MONOPRIX	418,634
30/12/2015	Vente de 50 actions PGH	248,866
30/12/2015	Vente de 100 actions SERVICOM	616,909
30/12/2015	Vente de 10 actions SIMPAR	327,168
	Total	3.695,740

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à **2 537,504 Dinars** contre **354,029 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	1 211,909	354,029
• Intérêts courus	204,757	354,029
• Intérêts échus	1 007,152	0,000
Revenus du compte de dépôt	1 325,595	0,000
• Intérêts créditeurs	1 325,595	0,000
Total	2 537,504	354,029

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015, à **3.875,163 Dinars**, contre **9.208,325 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	372,076	579,700
PA2	Autres créditeurs divers	3.503,087	8 628,625
	TOTAL	3.875,163	9 208,325

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **372,076 Dinars** contre **579,700 Dinars**, et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	117,018	258,582
Dépositaire	200,446	200,446
Distributeurs	54,612	120,672
Total	372,076	579,700

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **3.503,087 Dinars** contre **8.628,625 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	54,568	83,480
Redevance CMF	6,612	14,612
Rémunération CAC	3.147,327	4 827,327
Publication CMF	294,580	294,580
Somme à régler / Achat des Actions en bourse	0,000	3 408,626
Total	3.503,087	8 628,625

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **5.682,547 Dinars**, contre **9.740,936 Dinars** au 31/12/2014, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	2.265,309	6 292,617
Rémunération du dépositaire	2.360,090	2 359,818
Rémunération des distributeurs	1.057,148	1 088,501
Total	5.682,547	9 740,936

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **822,623 Dinars**, contre **2.825,982 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	127,992	284,275
Honoraires CAC	0,000	2 298,663
Etat, impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	694,631	198,044
Total	822,623	2 825,982

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	202 000,000 Dinars	615 500,000 Dinars
• Nombre de titres émis	2 020	6 155
• Nombre de porteurs de parts	8	16
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	63 900,000 Dinars	426 300,000 Dinars
• Nombre de titres émis	639	4 263
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	170 300,000 Dinars	839 800,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	1 703	8 398
<u>Capital</u>	74 759,101 Dinars	177 091,362 Dinars
• Montant en nominal	95 600,000 Dinars	202 000,000 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	-20 840,899 Dinars	- 24 908,638 Dinars
• Nombre de titres	956	2 020
• Nombre de porteurs de parts	5	8

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-20.840,899 Dinars** au 31/12/2015 contre **- 24 908,638 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit

	31.12.2015	31.12.2014
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-28 506,382(*)	- 65 175,600
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-7 791,500	13 749,139
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-456,129	64 389,476
+/- values réalisées sur cession de titres.	-7 006,966	-48 397,857
Frais de négociation de titres	-328,405	-2 242,480
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	15 456,983	26 517,823
Aux émissions	-14 735,409	- 39 926,818
Aux rachats	30 192,392	66 444,641
Sommes non distribuables	-20 840,899	- 24 908,638

(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- CROISSANCE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

	31.12.2015	31.12.2014
Résultat distribuable de l'exercice	-502,432	- 3 723,739
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	167,869	2 334,635
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0,000	- 2 208,640
Sommes Distribuables	-334,563	- 3 597,744

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	6,279	4,378	5,718
Charges de gestion des placements	-5,944	-4,822	-3,554
Revenu net des placements	0,335	(0,444)	2,164
Autres charges d'exploitation	(0,860)	-1,399	(0,930)
Résultat d'exploitation	(0,526)	-1,843	1,234
Régularisation du résultat d'exploitation	0,176	1,156	-2,327
Sommes distribuables de l'exercice	(0,350)	(0,687)	-1,093

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,176)	-1,156	2,327
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(0,477)	31,876	-10,778
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-7,329	-23,959	2,408
Frais de négociation de titres	(0,344)	-1,110	(0,603)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-8,150	6,807	-8,973
Résultat net de l'exercice	-8,676	4,963	-7,739
Résultat non distribuable de l'exercice	-8,150	6,807	-8,973
Régularisation du résultat non distribuable	0,462	-8,550	-1,617
Sommes non distribuables de l'exercice	-7,688	-1,743	-10,590
Valeur Liquidative	77,849	85,887	88,317

V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	4,441%	3,631%	3,972%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,643%	1,054%	1,039%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	6,481%	1,388%	8,649%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT – CROISSANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La gestion comptable de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé :

- Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 2% HT de l'actif net à 1,5% HT de l'actif net l'an ;
- Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – CROISSANCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de FCP BIAT – CROISSANCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an. Cette rémunération prélevée sur la base de l'actif net quotidien, est réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi, le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des Distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,7% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – CROISSANCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payées par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis de l'exercice 2014.